



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 001609 / MEJ

Papeete, le 21 MAI 2020

A l'attention des parents des élèves inscrits dans les écoles et établissements scolaires situés dans les îles du vent (Tahiti-Moorea-Maiao)

Objet : Scolarisation de vos enfants à compter du lundi 25 mai 2020

Chers parents,

Par arrêté 523/CM du 13 mai 2020, l'ensemble des écoles et des établissements scolaires situés sur les îles du vent (Tahiti, Moorea, Maiao) ont été réouverts au public à compter du lundi 18 mai 2020.

Le déconfinement sur décision de Monsieur le Haut-commissaire de la République et de Monsieur le Président de la Polynésie française est effectif sur l'ensemble de la Polynésie française à compter du jeudi 21 mai.

La Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 rend l'instruction obligatoire pour tous les enfants de cinq à seize ans.

Ainsi, du lundi 25 mai au vendredi 29 mai 2020, vos enfants doivent obligatoirement être scolarisés selon l'organisation qui a été définie par le directeur d'école ou le chef d'établissement (scolarisation alternée en groupe restreint).

A compter du 2 juin 2020, l'ensemble des élèves doivent être scolarisés en respectant les règles d'hygiène renforcées (lavage de main régulier, limitation des contacts directs, nettoyage renforcé des locaux). Les classes de maternelle accueilleront de nouveau les enfants.

Attention, ces mesures ne concernent pas les élèves internes scolarisés dans les îles du vent qui ne peuvent pas regagner leur établissement d'origine. En effet, les internats ne seront pas réouverts dans les îles du vent jusqu'à nouvel ordre. Ces élèves continueront de bénéficier de la continuité pédagogique en distanciel.

Je tiens à rassurer les familles et les élèves des classes d'examens. Tout est fait en coopération étroite entre la DGEE et l'inspection pédagogique du Vice-rectorat pour que les examens se déroulent dans un contexte d'équité et de bienveillance. Les élèves de première générale et technologique seront informés dans le courant de la semaine prochaine sur les modalités de l'épreuve orale de français.

Je compte sur vous, chers parents, pour scolariser à nouveau vos enfants à l'école, au collège ou au lycée afin de reprendre les cours et continuer leurs apprentissages indispensables pour leur avenir.


Christelle LEHARTEL

